
LE GRAND BORNAND



SAEM DU GRAND BORNAND

DOMAINE SKIABLE DU GRAND BORNAND REPLACEMENT DU TELESIEGE DE LA DUCHE

REPONSE AU PROCES-VERBAL A L'ISSUE DE
L'ENQUETE PUBLIQUE

(REFERENCE TA GRENOBLE N°E23000066/38)

17 NOVEMBRE 2023

1 - PREAMBULE

L'enquête publique relative au remplacement du télésiège de la Duche s'est déroulée du 10 octobre 2023 au 10 novembre 2023 suite à l'arrêté de M. le Maire (référence n°ARR1023/0252).

Le commissaire enquêteur demande un complément d'information dans le procès-verbal réalisé à l'issue de l'enquête publique en date du 16 novembre courant (référence tribunal administratif de Grenoble n°E23000066/38) :

6 Complément d'informations sollicité à l'issue de l'enquête

L'étude d'impact jointe au dossier de consultation, fait référence à des données récoltées auprès de divers organismes ;LPO, ASTERS, études réglementaires etc. ... (voir page 171 du document). Toutefois un « effet » est signalé au niveau de la gare d'arrivée et des pylônes hauts qui « *auront un effet sur les habitats sensibles en partie haute* » (extrait de la page 27)

La carte page 200 du dit document , affiche aucun « crottier » de Tétrasyre au niveau de l'implantation prévue pour la gare d'arrivée et le long du tracé du télésiège. Au contraire de cette information le « Fédération des Chasseurs de Haute Savoie » signale que des « crottiers » ont été découverts lors d'une prospection faite par« l'observatoire 2029 » (??) .

En qualité de de Commissaire Enquêteur, je sollicite auprès du Maître d'Ouvrage un complément d'information concernant l'inventaire réalisé notamment sur la zone prévue pour accueillir la gare d'arrivée du télésiège. Ce complément d'information doit être réalisé au regard de la l'observation n°33 :

« La gare d'arrivée du nouveau télésiège sera située en amont d'une zone d'hivernage du tétras-lyre. En effet, des crottiers ont été découverts lors des prospections dans le cadre de l'état initial de l'Observatoire en 2019 ...la zone d'hivernage...n'est actuellement pas matérialisée par des balisages, contrairement à celles du Maroli et de Plste 2000....

La mise en place de points de tirs en amont du linéaire va impacter la faune (chamois, lièvre, perdrix bartavelle) qui est susceptible d'y trouver refuge en période hivernale ».



C. FONTANILLES
Commissaire Enquêteur

PV de synthèse

2 - ELEMENTS DE REPONSE

Les éléments ci-après ont été établis par AGRESTIS éco-développement (en charge de l'accompagnement environnemental du Maitre d'ouvrage) et le Maitre d'ouvrage.

2.1 - REPONSE RELATIVE AUX « EFFETS SUR LES HABITATS SENSIBLES »

Le procès-verbal cite « un effet sur les habitats sensibles en partie haute » (p.27). Cet extrait est tiré du tableau comparatif des variantes du projet et décrit les effets de la variante 2 sur les habitats naturels, variante non retenue.

2.2 - REPONSE RELATIVE A L'HIVERNAGE DU TETRAS LYRE

La carte page 200 de l'étude d'impact (mentionnée par le commissaire enquêteur), présente entre autre les données « crottiers », sur et aux abords du périmètre d'expertise naturaliste. Les données présentées dans l'étude d'impact concernant le Tétrás lyre sont issues des inventaires réalisés par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie dans le cadre de l'observatoire environnemental du Grand-Bornand.

Dans le cas présent, et après vérification, aucun « crottier » n'a été identifié sur la zone projet (dont la gare d'arrivée du télésiège et ses abords proches). L'observatoire environnemental du Grand-Bornand ne mentionne également aucun crottier sur cette zone.

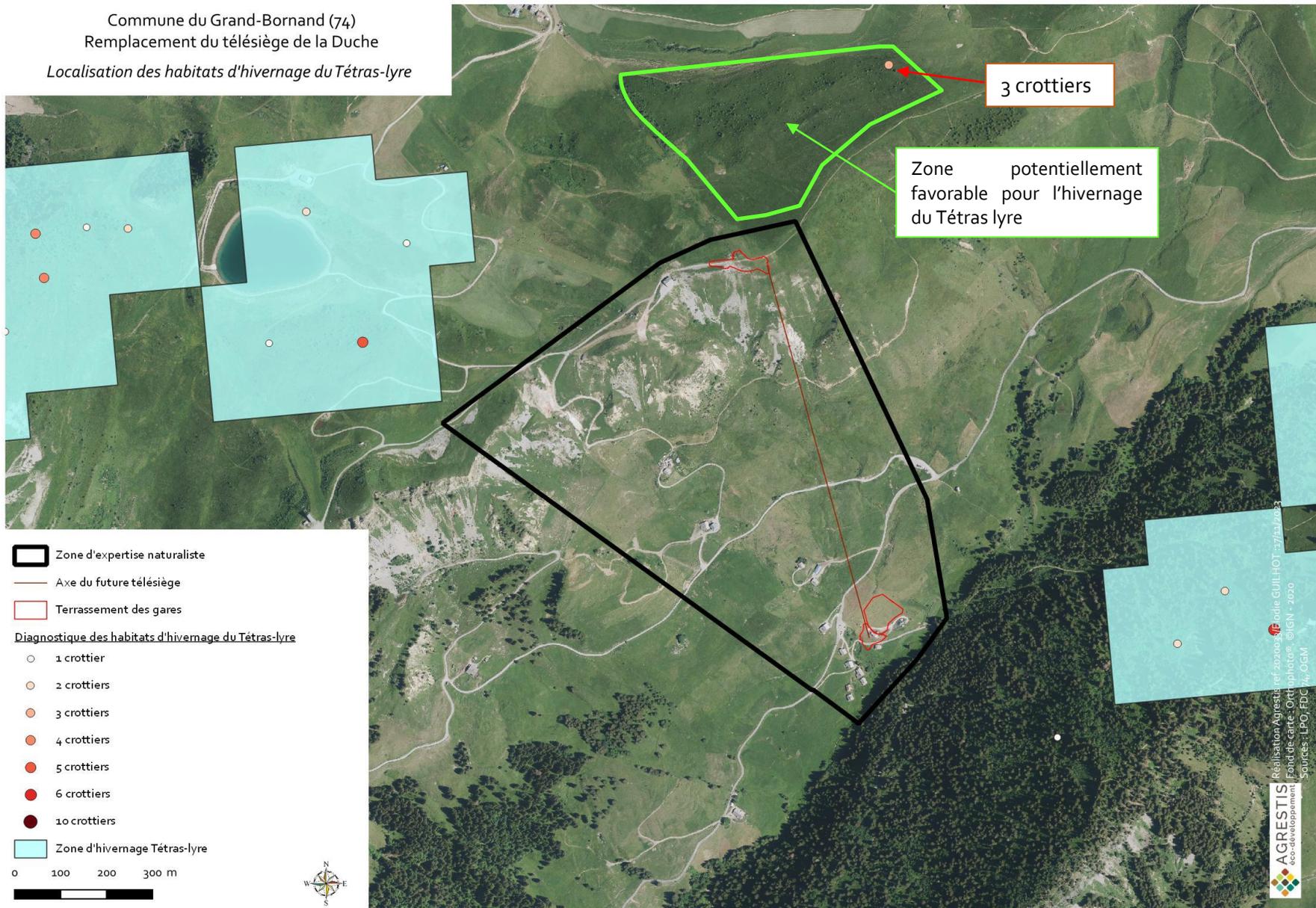
Les premiers crottiers répertoriés sont à 500 mètres au Nord-Est de la future gare d'arrivée du télésiège (cf. carte page suivante).

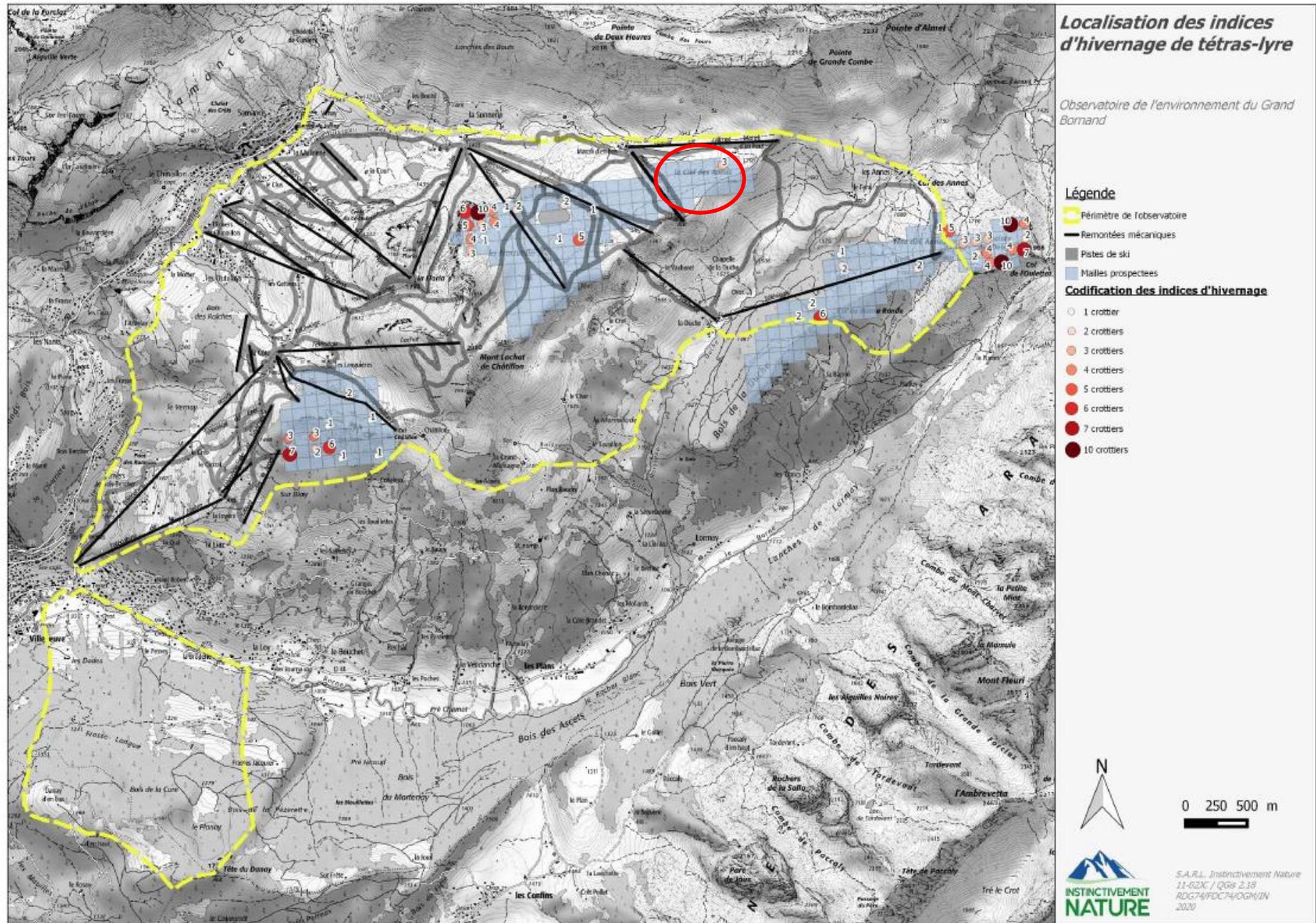
L'état initial de l'observatoire ne définit pas le secteur (*polygone vert sur la carte suivante*) comme zone d'hivernage du Tétrás lyre. Cette information peut se vérifier sur les 2 cartes qui suivent, faites par la fédération des chasseurs dans le cadre de l'observatoire environnemental du Grand Bornand (2019).

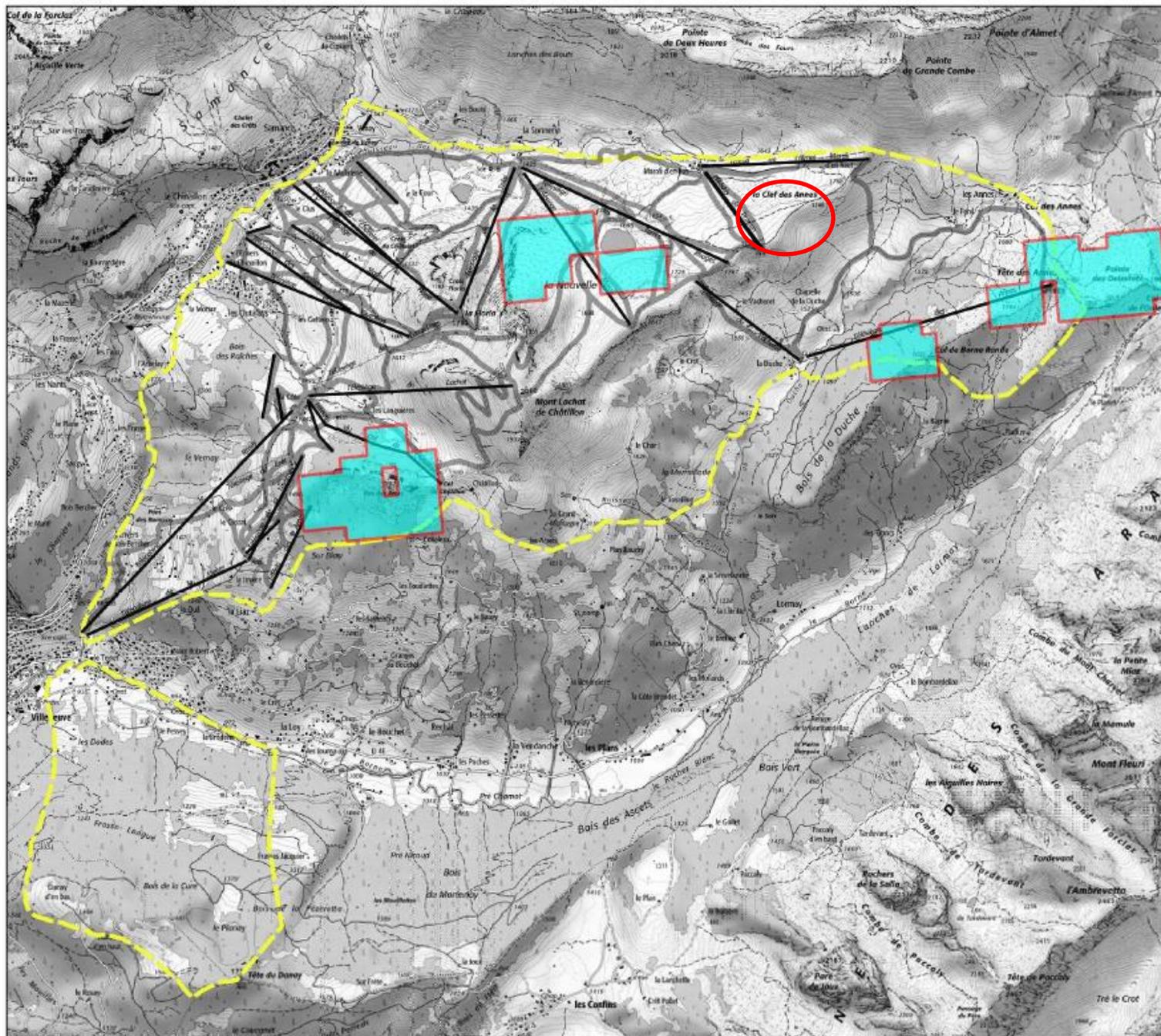
Aussi, et bien que ce secteur ait déjà été prospecté, les connaissances pourraient être complétées pour fiabiliser l'absence d'enjeu. Dans le cadre de l'observatoire environnemental, la Fédération des chasseurs envisage de faire prochainement des comptages « crottiers » complémentaires sur ce secteur. Si les données récoltées montrent un fort intérêt du secteur pour l'hivernage du Tétrás, alors un dispositif de mise en défens sera mis en place avant la mise en fonctionnement du nouveau télésiège et au niveau des points d'accès skieurs afin d'empêcher la pratique de ski hors-piste, par analogie avec ce qui est déjà réalisé côté TSD Maroly.

Enfin, il faut également noter que l'observatoire environnemental est un outil permanent de pilotage environnemental, permettant à l'ensemble des acteurs concernés par cet enjeu (notamment Commune - Domaine skiable - Fédération Départementale des chasseurs – Agrestis), d'une part, de disposer des données au fur et mesure de leur élaboration et d'autre part, d'échanger sur les actions à conduire au vu de résultats actualisés.

Commune du Grand-Bornand (74)
Remplacement du télésiège de la Duche
Localisation des habitats d'hivernage du Tétrasyre







Diagnostic des habitats d'hivernage du tétras-lyre : localisation des zones d'hivernage de tétras-lyre selon protocole O.G.M. et sans inventaire du Danay

Observatoire de l'environnement du Grand Bornand

- Légende**
- Périmètre de l'observatoire
 - Remontées mécaniques
 - Pistes de ski
 - Zones d'hivernage selon protocole O.G.M.

N



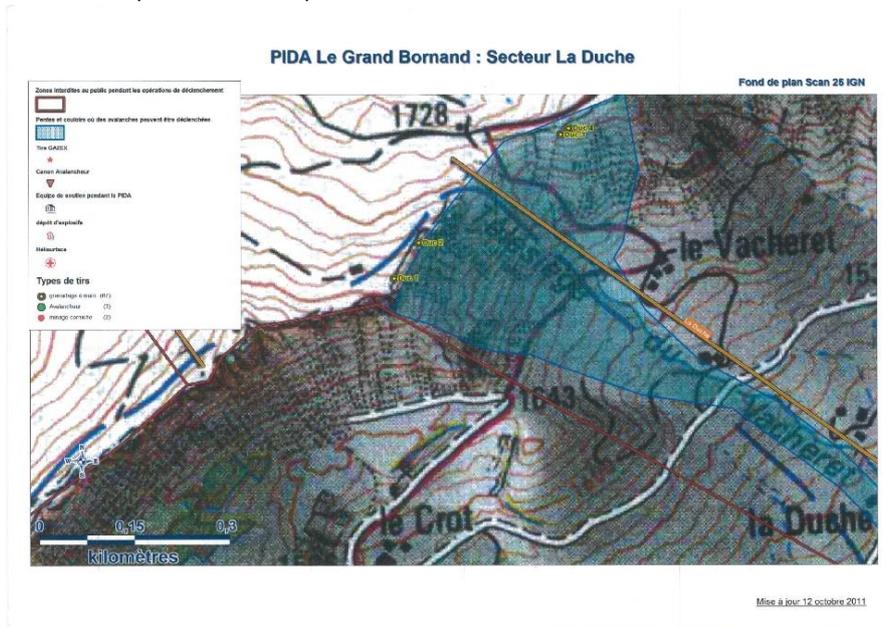
0 250 500 m




 S.A.R.L. Instinctivement Nature
 11-02XC / QGIS 2.18
 RDGP/WDCP/OGM/IN
 2020

2.3 - REPONSE SUR LES POINTS DE TIRS AVALANCHE

Concernant le risque avalanche versant Duche, des points de déclenchement préventif sont intégrés dans le Plan de Déclenchement Des Avalanches (PIDA) de la station depuis de nombreuses années (cf. ci-dessous).



Le décalage de la ligne va probablement nécessiter l'intégration de quelques points de tirs supplémentaires pour traiter les éventuelles coulées provenant de la crête, au-dessus du lieu-dit du Vacheret.

Toutefois, les modélisations numériques réalisées dans le cadre d'un diagnostic des risques nivologiques par Engineerisk (et rappelées page 112 de l'étude d'impact) mettent en évidence une épaisseur maximale théorique des écoulements assez faible (bassin versant de petite ampleur et peu de capacité à remobiliser du volume durant l'écoulement assez court).

La fréquence des déclenchements préventifs sera donc très faible (comme elle l'est d'ailleurs actuellement).

Carte 12 Epaisseurs maximales des écoulements obtenues par modélisations numériques pour une f de retour trentennale (en blanc, limite centennale) Et emprises vectorisées de la CLPA

